

RCS : AUXERRE
Code greffe : 8901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00140
Numéro SIREN : 408 486 520
Nom ou dénomination : A.G.L. COIFFURE

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2022 sous le numéro de dépôt 1894

A.G.L COIFFURE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7.622,45 Euros

Siège social à AUXERRE (Yonne) 22 Centre commercial Gérant Casino

408 486 520 RCS AUXERRE – SIRET 408 486 520 00013

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
PRISES SOUS LA FORME D'UN ACTE SOUS SEING PRIVE
(Extrait du procès-verbal)

La société HOLDING BOURGOGNE, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5.000 Euros, ayant son siège social à VENOY (Yonne) 21, rue des Bleuets, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 911 827 491 (2022 B 00151) représentée par son gérant, Monsieur Jason BOURGOGNE,

Seule associée (ci-après l'« Associé Unique ») de la société A.G.L. COIFFURE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7.622,45 Euros divisé en 500 actions de 15,2449 Euros chacune, ayant son siège social à AUXERRE (Yonne) 22 Centre commercial Gérant Casino, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 408 486 520 (1996 B 00140) ci-après dénommée la « Société »,

A pris les décisions visées ci-après :

PREMIERE DECISION – Constatation de la démission du Président

L'Associé Unique après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Madame Fatima LAHMER épouse NESLANY de son mandat de Président de la Société avec effet à l'issue des présentes décisions,

Prend acte de la démission de Madame Fatima LAHMER épouse NESLANY de ses fonctions de Président de la Société, à effet de ce jour.

DEUXIEME DECISION – Nomination d'un nouveau Président

L'Associé Unique décide de nommer, à compter de ce jour, pour une durée illimitée, la société HOLDING BOURGOGNE, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5.000 Euros, ayant son siège social à VENOY (Yonne) 21, rue des Bleuets, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 911 827 491 (2022 B 00151), en remplacement de Madame Fatima LAHMER épouse NESLANY, Président démissionnaire.

L'Associé Unique décide qu'en sa qualité de Président, la société HOLDING BOURGOGNE aura tous pouvoirs, dans la limite des dispositions légales et statutaires pour diriger, gérer et administrer la Société.

L'Associé Unique décide de fixer ultérieurement la rémunération de la société HOLDING BOURGOGNE pour ses fonctions de Président de la Société. Toutefois, elle aura droit au remboursement des frais et débours qu'elle aura engagés pour le compte de la Société, sur présentation de justificatifs et selon le barème admis au sein de la Société.

Monsieur Jason BOURGOGNE déclare au nom et pour le compte de la société HOLDING BOURGOGNE qu'il représente en sa qualité de Président :

- Accepter ces fonctions et n'entrer dans aucun cas d'incompatibilité et d'inéligibilité prévu par la loi ;
- Satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts.

(...)

QUATRIEME DECISION – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

Fait à AUXERRE, le 28 avril 2022
En deux exemplaires dont un pour la Société



HOLDING BOURGOGNE
Représentée par M. Jason BOURGOGNE